

### De la lutte contre l'ANI À la lutte contre la nouvelle convention d'assurance chômage



## Ce n'est qu'un début!

Email: ac.gironde@free.fr Web: http://www.ac-chomage.org Adresse: 21 rue Saincric 33000 Bx

A peine avaient-ils signé l'accord sur la sécurisation de l'emploi (et pas des salarié-es), MEDEF CFDT & Consorts préparent déjà leur prochaine 'grande réforme, celle de l'assurance chômage prévue en fin d'année 2013.

## Cet accord n'est ni acceptable, ni légitime! Ne les laissons pas discuter seul de notre sort!

C'est à la demande du gouvernement et du MEDEF que les partenaires sociaux ont «négocié» afin que l'emploi soit traité sans les droits qui y sont liés, notamment l'assurance chômage. Il n'a été évoqué que de vagues droits rechargeables pour les demandeurs d'emploi . Juste insuffisant

#### « Aujourd'hui on n'accepte pas l'ANI (Accord National Interprofessionnel) Demain il ne faudra pas plus accepter une nouvelle convention d'assurance chômage qui serait une régression pour les droits des demandeurs d'emploi. »

Pour renforcer la compétitivité des entreprises il faudrait que nous sacrifions nos droits. De même pour sauver le système il faudrait valider leur austérité. Nous ne devons pas accepter ce chantage! Sachez que le pays est riche et même si la croissance devait être nulle durant quelques temps, les inégalités sociales n'existent que parce que nous ne parvenons pas toujours à nous organiser pour peser au bon moment.

Le droit à un revenu de remplacement en cas de chômage a été gagné par la lutte. Cela remonte au XIXème siècle avec la création de *caisse de solidarité*, mais c'est au lendemain de la guerre de 39-45 que la déclaration universelle des droits de l'homme le valide. Sur cette base, le Général de Gaule créé en 1959 avec l'UNEDIC le système d'assurance chômage qui lentement concernera à la fin des années 70 l'ensemble des salariés.

# Puis vient la crise...Une endémie systémique maintenant! A croire qu'avec les patrons, le plein emploi est maintenant impossible!

Tous les salarié-es ont donc maintenant droit à l'assurance chômage financée par les cotisations sociales. Pourtant seul 40 % des chômeurs officiels sont indemnisés pour un montant moyen de 900 euros et des durées allant de 4 mois à 2 ans . Les autres ont peut-être droit aux misérables minima-sociaux (ASS, RSA...) : environs 420 € par mois. Cet éclatement du système d'indemnisation − assurance chômage d'un coté, minima sociaux de l'autre à permis aux employeurs de réduire leur contribution, c'est-à-dire le partage des richesses.

Un contexte « chômage = misère » favorable permet au patronat de généraliser la précarisation des emplois, la baisse des salaires d'embauche, l'augmentation des cadences, du stress, des suicides et le silence des contestations...

### Souvent, la lutte contre le chômage et la précarité est payante!

Les chômeurs et précaires en mouvement, agissant avec le soutien actif d'autres salarié-es ont repoussé des réformes qui amputaient leurs droits (PARE, recalculés...) ou en ont gagné de nouveau (CMU, prime de Noël, tarification sociale dont gratuité...), toujours insuffisants mais pas *tombé du ciel*, pas sans efforts et non sans mobilisation!

### **Propositions:**

- Préparons une journée de **mobilisation** pour l'indemnisation décente de toutes les formes de chômages et de précarités, le jour ou se réunit le Conseil d'administration de l'UNEDIC pour décider de la revalorisation des allocations chômage suite à celle du SMIC chaque 1er juillet 2013.
- Alertons localement syndicats et associations :
  - Agissons pour la convergence des luttes!

### La « négociation » assurance chômage c'est tous les 3 ans ! Les *fin de mois* c'est tous les jours !!

